



régie
culturelle
régionale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du

Mardi 10 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014-37 FESTIVAL DE CANNES 2014 – COMPLÉMENT

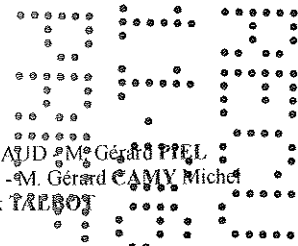
Le mardi 3 juin 2014 à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est à nouveau réuni, sans nécessité de quorum, le mardi 10 juin à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mme Christine MIRAUCHAUX - M Alain TIMAR
Mme Joëlle METZGER

ÉTAIENT REPRÉSENTES ---

ÉTAIENT ABSENTS Mme Isabelle BOURGEOIS - Mme Cécile HELLE - M. Bernard JAUSSAUD - M. Gérard PPEL
OU EXCUSÉS Mme Mireille PEIRANO - M. Mohamed RAFAI - Mme Sandra TORRES - M. Gérard AMY Michel
CRESPIN - M. Jean-Pierre DEMAS - M. Jacques SAPIEGA - M. Patrick TALBOT
M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT - Mme Aïcha SIF



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant des statuts de la Régie culturelle régionale,

VU la délibération n°12-039 du Conseil d'Administration du 16 novembre 2012 adoptant le règlement intérieur des marchés de la Régie,

VU la délibération du Conseil d'Administration du 24 janvier 2014 adoptant le Budget Primitif 2014,

VU la délibération du Conseil d'Administration du ce jour adoptant le Budget Supplémentaire 2014,

VU la délibération n°2014-015 du Conseil d'Administration de la Régie culturelle régionale du 24 janvier 2014 décidant la participation de la Régie au Festival de Cannes 2014,

Considérant :

- Les demandes supplémentaires liées à la participation de la Région au Festival de Cannes, il était nécessaire de recruter une personne supplémentaire.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- De valider l'embauche d'un vacataire supplémentaire et de pouvoir procéder au paiement de son salaire et au remboursement de ses frais.

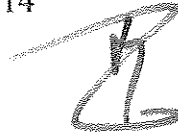
Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du budget 2014.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 10 juin 2014



La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

